

CONDITIONS GENERALES DE FRANCESERV HEBERGEMENT

(mis à jour le jeudi 22 novembre 2007)

ARTICLE 1 : GENERAL

Sauf dérogation expressément consentie par écrit, les présentes conditions générales sont d'application pour tous les contrats conclus entre FRANCESERV HEBERGEMENT et la personne physique ou morale, nommée ci-après le CLIENT qui fait appel à FRANCESERV HEBERGEMENT pour lui fournir des services relatifs à :

- aux prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne ;
- l'enregistrement éventuel et la gérance de noms de domaine;
- l'achat éventuel, la configuration et à l'utilisation de l'hébergement de sites;
- l'achat éventuel, la configuration et à l'utilisation de boîtes e-mail.

En conséquence, le fait de demander les services de FRANCESERV HEBERGEMENT implique l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière autre que celles de FRANCESERV HEBERGEMENT ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FRANCESERV HEBERGEMENT, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le CLIENT sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à FRANCESERV HEBERGEMENT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière. Le fait que FRANCESERV HEBERGEMENT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par FRANCESERV HEBERGEMENT à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales préalablement et les avoir acceptées lors du placement de sa demande d'hébergement via le site web de FRANCESERV HEBERGEMENT, par fax, par téléphone ou par email. Le CLIENT atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. Toute demande en ligne, par télécopie ou par courrier électronique ou non d'une ou plusieurs prestations entraîne l'acceptation du présent contrat.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à fournir gratuitement la prestation d'hébergement de site Internet. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles FRANCESERV HEBERGEMENT s'engage à héberger sur sa plate-forme serveur le service Internet du CLIENT.

ARTICLE 3 : FORMATION DU CONTRAT ENTRE PARTIES

3.1 Formation du contrat

En cliquant sur le bouton « j'accepte sans réserve les conditions générales d'hébergement de FRANCESERV HEBERGEMENT », le contrat régissant les relations entre le CLIENT et FRANCESERV HEBERGEMENT est formé, sous réserve de l'envoi par FRANCESERV HEBERGEMENT d'un email de confirmation d'ouverture de compte informant le CLIENT des codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site web sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT. Ledit contrat conclu entre le CLIENT et FRANCESERV HEBERGEMENT est un contrat électronique définitif et irrévocable. Le contrat est également définitif et irrévocable dès la signature électronique ou non d'une demande d'hébergement, à la réception de celui-ci par fax ou par courrier électronique ou non par FRANCESERV HEBERGEMENT. Le contrat est réputé définitif au jour de l'envoi de la confirmation d'ouverture de compte de FRANCESERV HEBERGEMENT.

Les parties conviennent que cette confirmation émanant de FRANCESERV HEBERGEMENT servira de preuve entre les parties en cas de conflit. Cet accusé de réception sera archivé par FRANCESERV HEBERGEMENT sur ses propres serveurs et conservés en lieu sûr. En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. FRANCESERV HEBERGEMENT procède à l'hébergement du site Internet du CLIENT sur sa plate-forme serveur suite à la réception de la demande d'hébergement du CLIENT seulement si celle-ci est acceptée. FRANCESERV HEBERGEMENT se réserve le droit d'accepter ou non une demande d'hébergement et par conséquent, FRANCESERV HEBERGEMENT ne peut garantir un délai de réponse précis pour ce temps de réflexion.

3.2 Durée du contrat

Le présent contrat qui réunit le CLIENT et FRANCESERV HEBERGEMENT est conclu pour une durée indéterminée. Chacune des parties conserve le droit de mettre fin au contrat conformément à l'article 13 « RUPTURE DU CONTRAT » des présentes conditions générales.

3.3 Lieu de formation du contrat

Le contrat est réputé formé en France, dans les villes de Dole (39100) et/ou de Chevillons (89120), à savoir l'endroit où l'acceptation de l'offre est réceptionnée.

3.4 Déclaration de porte-fort

Chaque personne qui passe commande pour le compte du CLIENT ou qui demande de facturer au CLIENT, se porte fort pour le CLIENT conformément à l'article 1120 du Code civil français jusqu'à **ratification par le CLIENT**. Il sera tenu personnellement au paiement de la commande si le CLIENT n'exécute pas à temps le règlement.

ARTICLE 4 : PRODUITS OU SERVICES

4.1 Espace Web

FRANCESERV HEBERGEMENT propose au CLIENT l'hébergement comprenant uniquement :

- 300 Mo de stockage ainsi qu'une quantité raisonnable de transfert par mois,
- Un accès FTP,
- Un sous-domaine de type www.votresite.franceserv.fr,
- 1 redirection email du type votrecompte@franceserv.fr pointant vers une adresse email du CLIENT autre que les adresses emails fournie par FRANCESERV HEBERGEMENT.

Eventuellement :

- La gestion, la redirection et l'hébergement sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT des DNS du domaine appartenant au CLIENT ainsi qu'à ses adresses email après qu'il en a fait l'acquisition auprès d'un vendeur de nom de domaine.

Ainsi, le CLIENT dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace Web, dans la mesure où celui-ci est conforme aux lois et réglementations en vigueur, nationales comme internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle, littéraire et artistique, et ne contient aucune information qui pourrait être considérée comme dénigrante, diffamatoire ou injurieuse, ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Le client s'engage à mettre en ligne ses coordonnées et plus généralement à se conformer aux dispositions de la loi No 2000-719 du 1er août 2000. Si le client est un particulier et ne souhaite pas que ses coordonnées soient disponibles en ligne, il doit simplement indiquer les coordonnées de son Prestataire, FRANCESERV HEBERGEMENT, ou bien donner un lien vers la page d'accueil du site internet de FRANCESERV HEBERGEMENT.

4.2 Adresse email

FRANCESERV HEBERGEMENT met à la disposition du CLIENT une redirection email de type : votrecompte@franceserv.com

4.3 Interruption du service

FRANCESERV HEBERGEMENT se réserve la possibilité de suspendre son fonctionnement pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. FRANCESERV HEBERGEMENT préviendra, sur son site web et dans la mesure du possible, les CLIENTS des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées, et ce, sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages-intérêts d'aucune sorte vis à vis des CLIENTS.

ARTICLE 5 : HEBERGEMENT

FRANCESERV HEBERGEMENT assure l'ensemble des connexions nécessaires à l'hébergement du site Internet sur ses serveurs, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles. A ce titre FRANCESERV HEBERGEMENT s'engage à satisfaire aux obligations techniques imposées par les opérateurs de réseaux, à se conformer aux protocoles et aux standards en usage sur l'Internet et à assurer et maintenir le bon état des équipements qu'elle contrôle.

Compte tenu des spécificités du réseau Internet, FRANCESERV HEBERGEMENT ne garantit ni l'accès sans interruption au serveur du CLIENT par les usagers de l'Internet, ni la vitesse d'accès à ce serveur.

La construction des sites hébergés, le stockage et la diffusion des contenus, le choix du nom de domaine s'effectue sous la seule direction, contrôle et responsabilité du CLIENT.

ARTICLE 6 : IDENTIFICATION DU CLIENT

6.1 Informations obligatoires

Le CLIENT, personne physique, déclare être âgé de plus de 18 ans et avoir la pleine capacité juridique. Si le CLIENT final est différent du CLIENT légal, seul le CLIENT légal doit déclarer ses coordonnées et informations auprès de FRANCESERV HEBERGEMENT.

Pour obtenir un accès aux services, le client s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à FRANCESERV HEBERGEMENT. Le CLIENT s'engage à fournir toute information utile à FRANCESERV HEBERGEMENT. Le CLIENT est seul responsable de l'exactitude des informations qu'il fournit. FRANCESERV HEBERGEMENT ne peut être tenu responsable des informations fournies sciemment ou non par le CLIENT ainsi que des conséquences dommageables qui pourraient en résulter.

6.2 Caractères exact et actuel de ces informations

Les coordonnées communiquées par le CLIENT doivent être exactes. Le client s'engage à maintenir notamment une adresse email de contact et une adresse postale valable. FRANCESERV HEBERGEMENT ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que pourrait subir le client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le client aurait omis de notifier à FRANCESERV HEBERGEMENT toute modification.

6.3 Protection des données à caractère personnel

Tout CLIENT peut demander à FRANCESERV HEBERGEMENT la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par le CLIENT pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

6.4 Protection des mineurs

FRANCESERV HEBERGEMENT met en garde les personnes titulaires de l'autorité parentale sur la diversité et la nature des contenus et services accessibles sur les différents sites de FRANCESERV HEBERGEMENT et notamment ceux liés aux jeux vidéo, lesquels peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs. L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des mineurs susceptibles d'utiliser les services de jeux. L'utilisation de ces services par une personne mineure s'effectue sous les seuls contrôles et responsabilité du CLIENT.

ARTICLE 7 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de FRANCESERV HEBERGEMENT toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le CLIENT reconnaît expressément que FRANCESERV HEBERGEMENT a, d'une part, respecté l'ensemble des obligations d'information prévue par la directive 2000/31/CE sur le commerce électronique et par le livre 1er du Code de la consommation et, d'autre part, que ces informations sont consultables sur le site web de FRANCESERV HEBERGEMENT de manière permanente et précise (sans être exhaustif, les informations portent sur les données d'identification de FRANCESERV HEBERGEMENT, la procédure de commande, les tarifs).

ARTICLE 8 : DROITS ET OBLIGATIONS DE FRANCESERV HEBERGEMENT

8.1 Ses engagements

FRANCESERV HEBERGEMENT s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. FRANCESERV HEBERGEMENT s'engage à :

- Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, FRANCESERV HEBERGEMENT se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. FRANCESERV HEBERGEMENT informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le CLIENT dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.
- FRANCESERV HEBERGEMENT s'efforce à mettre en place des solutions pour la pérennité des informations et des données stockées sur ses serveurs et prévenir une éventuelle perte de données. Cependant, en cas de crash d'un disque dur ou d'une perte de données, FRANCESERV HEBERGEMENT ne peut garantir ses sauvegardes et incombe au CLIENT lui-même d'effectuer régulièrement ses sauvegardes.
- Intervenir rapidement en cas d'incident.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.
- Mettre à disponibilité du CLIENT la possibilité de restreindre l'accès à son site (ou à une partie) par le biais de fichiers ".htaccess" dont le mode d'utilisation est précisé à en ligne.

8.2 Conditions d'exploitations

FRANCESERV HEBERGEMENT s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens ; En conséquence, FRANCESERV HEBERGEMENT s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau. FRANCESERV HEBERGEMENT garantit un accès au site par les abonnés du réseau dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où, en raison d'un nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du CLIENT, les capacités offertes par le Prestataire deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du CLIENT.

Le Trafic généré par le CLIENT ne peut excéder une certaine quantité de données par mois, en cas de dépassement important, FRANCESERV HEBERGEMENT se réserve le droit de suspendre le compte.

8.3 Réserves

FRANCESERV HEBERGEMENT se réserve le droit d'étendre les services fournis au CLIENT et de modifier ses Conditions Générales. Il en informera le CLIENT via le site www.franceserv.fr, par fax, e-mail, SMS ou par courrier. Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que FRANCESERV HEBERGEMENT peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne.

Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL (<http://www.franceserv.fr>) ou l'envoi d'un courrier électronique au Client.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE FRANCESERV HEBERGEMENT

En aucun cas, la responsabilité de FRANCESERV HEBERGEMENT ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du CLIENT, non-respect des conseils donnés,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel FRANCESERV HEBERGEMENT n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance,
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté du prestataire.

FRANCESERV HEBERGEMENT est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au CLIENT. FRANCESERV HEBERGEMENT s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au CLIENT, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

9.1 Juridique

La loi définit les hébergeurs comme les personnes « qui assurent, même à titre gratuit, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ».

La LCEN de juin 2004 revient sur le régime de responsabilités civile et pénale des hébergeurs de sites Internet fixé par les articles 43-8 et 43-9 de la loi du 30 septembre 1986 telle que modifiée par la loi n°2000-719 du 1er août 2000 sur la liberté de communication. Dans ce précédent dispositif, les fournisseurs d'hébergement n'étaient responsables que si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'avaient pas agi promptement pour empêcher l'accès aux informations illicites diffusées sur leur site. Désormais, il suffit de prouver que l'hébergeur avait connaissance du contenu illicite ou de faits ou de circonstances faisant apparaître le caractère illicite pour que sa responsabilité soit reconnue.

Cependant, la loi transpose fidèlement l'article 15.1 de la directive sur le commerce électronique 2000/31CE du 8 juin 2000 et dispose que l'hébergeur n'est pas soumis à une obligation générale de surveillance des contenus qui transitent par son biais, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites (article 6.1.7).

FRANCESERV HEBERGEMENT ne peut donc être tenue responsable des contenus qu'il héberge et met en ligne si le CLIENT n'agit pas expressément pour le compte de FRANCESERV HEBERGEMENT. Si le CLIENT ne respecte pas la description et le caractère original du site de ce qu'il avait été convenu lors de la demande d'hébergement sous l'intitulé « Description et caractère du site », FRANCESERV HEBERGEMENT ne pourra donc pas être tenue responsable. Si la demande d'hébergement ne comporte pas de description du site Internet et comme le CLIENT est seul responsable du choix de son nom de domaine (voir Article 5 de cette présente Convention), FRANCESERV HEBERGEMENT ne pourra pas être tenue responsable même si le nom de domaine pouvait subjectivement laisser apparaître un caractère illégal.

L'hébergeur met à disposition de l'espace de stockage et peut donc être considéré comme hébergeur au sens de la LCEN. Tant bien même qu'il est expressément interdit pour le CLIENT de fournir un hébergement ou sous hébergement sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT, si le CLIENT enfreint cette clause, le CLIENT agit alors en tant qu'hébergeur et retire toutes éventuelles responsabilités de FRANCESERV HEBERGEMENT.

9.2 Force majeure

En outre, la responsabilité de FRANCESERV HEBERGEMENT ne sera pas engagée pour tout cas de force majeure habituellement reconnu par les tribunaux et notamment : Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à FRANCESERV HEBERGEMENT au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de FRANCESERV HEBERGEMENT ("cas de force majeure"), alors FRANCESERV HEBERGEMENT devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation.

9.3 Fait du client

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée du fait du CLIENT, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le CLIENT ou par sa Clientèle, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable envers le CLIENT de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportés aux composantes logiciels par une personne autre que le Prestataire, d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur.

9.4 Obligation de moyen

Par suite, compte tenu du haut degré de technologie mis en œuvre pour l'exécution du service objet du présent contrat, FRANCESERV HEBERGEMENT est tenue à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du service sans le garantir pour autant.

9.5 Défaillance d'un tiers

FRANCESERV HEBERGEMENT ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le CLIENT et ce à quelque titre que ce soit. FRANCESERV HEBERGEMENT ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, FRANCESERV HEBERGEMENT informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

9.6 Procédures

Les réparations dues par FRANCESERV HEBERGEMENT en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect. En aucun cas, FRANCESERV HEBERGEMENT ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par FRANCESERV HEBERGEMENT, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le CLIENT sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le CLIENT n'utilisera FRANCESERV HEBERGEMENT ni de manière abusive, c'est-à-dire d'une manière pouvant porter atteinte à la vie privée d'autrui, ni à des fins illégales, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser les services fournis par FRANCESERV HEBERGEMENT aux fins énoncées ci-après, sans que cette liste d'exemples ne présente un caractère exhaustif :

- Utilisation de FRANCESERV HEBERGEMENT contraire au droit national et international ;
- Création d'une fausse identité ou tentative de tromper autrui par l'utilisation d'une fausse identité;
- Utilisation des supports fournis par FRANCESERV HEBERGEMENT pour en faire un usage illégal par la publication d'un contenu obscène, abusif, trompeur, vulgaire ou contraire à l'ordre public ;
- Utilisation des services de FRANCESERV HEBERGEMENT pour enfreindre les droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers, ce compris les marques déposées et copyright;

- Utilisation des services de FRANCESERV HEBERGEMENT pour diffuser des informations diffamantes ou négatives à l'égard de FRANCESERV HEBERGEMENT et de ses compagnies associées ainsi qu'à l'égard de toute autre personne ou entreprise;
- Envoi de matériel contenant des virus, " Trojan horses ", " worms ", " time bombs ", ou tout autre programme pouvant endommager les systèmes électroniques du destinataire du contenu;
- Tentative d'accéder aux autres services de FRANCESERV HEBERGEMENT sans autorisation, aux comptes des CLIENTS de FRANCESERV HEBERGEMENT, aux systèmes et réseaux reliés à FRANCESERV HEBERGEMENT par piratage de mot de passe ou toute autre méthode ;
- Utilisation des services de FRANCESERV HEBERGEMENT à des fins contraires aux lois pénales, civiles ou à l'ordre public.

10.1 Pornographie

Le CLIENT s'engage à ne pas héberger sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT de sites de charme ou à caractère pornographique racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites. Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites.

10.2 Téléchargements illégaux

Le CLIENT s'engage à ne mettre à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT, de fichiers sons encodés sous le format MP3 ou autre. Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de service.

10.3 Spam

Le CLIENT s'engage à ne pas effectuer de SPAM (envoi des messages massivement aux personnes qui ne l'ont pas désiré) sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT.

10.4 CGI et commandes PHP/MySQL

Dans le but de fournir le service de bonne qualité, nous nous réservons le droit d'arrêter l'exécution de certains CGI et/ou de commandes PHP/MySQL s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement des services.

10.5 Propriété intellectuelle

Le CLIENT est informé que les publications constituent des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Le CLIENT agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le CLIENT est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le CLIENT s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, FRANCESERV HEBERGEMENT ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

10.6 Droits d'auteurs

Le CLIENT déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, FRANCESERV HEBERGEMENT ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du CLIENT. Le CLIENT déclare avoir obtenu toute autorisation nécessaire en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui serait requise. Le CLIENT s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web.

10.7 Sanctions

Le non-respect par le CLIENT des points visés ci-dessus entraînera le droit pour FRANCESERV HEBERGEMENT d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels FRANCESERV HEBERGEMENT pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le CLIENT ne pourra prétendre remboursement par FRANCESERV HEBERGEMENT des sommes déjà versées.

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le CLIENT s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le CLIENT garantit FRANCESERV HEBERGEMENT de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le CLIENT indemnifiera FRANCESERV HEBERGEMENT de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de FRANCESERV HEBERGEMENT, même par une décision de justice non définitive.

10.8 Frais

Le CLIENT s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de FRANCESERV HEBERGEMENT. En outre, le CLIENT s'engage à intervenir sur demande de FRANCESERV HEBERGEMENT à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir FRANCESERV HEBERGEMENT de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le CLIENT s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre FRANCESERV HEBERGEMENT et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat.

Le CLIENT, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de FRANCESERV HEBERGEMENT dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc... qu'elle diffuse et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

10.9 Mot de passe

Le CLIENT est le responsable entier et exclusif des mots de passe que FRANCESERV HEBERGEMENT pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite par le mot de passe et l'identifiant du Client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du CLIENT. Le CLIENT est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.

Le CLIENT supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le CLIENT aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par FRANCESERV HEBERGEMENT. De même, le CLIENT supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

10.10 Sincérité des informations concernant le client

Le Client s'engage à informer FRANCESERV HEBERGEMENT de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse ...) au plus tard dans le mois de ce changement.

10.11 Conservation des données

Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises

ARTICLE 11 : CESSIBILITE DU CONTRAT PAR FRANCESERV HEBERGEMENT

FRANCESERV HEBERGEMENT se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

ARTICLE 12 : RUPTURE DU CONTRAT

12.1 Résiliation à l'initiative du CLIENT

Le CLIENT peut mettre fin au présent contrat à tout moment via simple demande.

12.2 Résiliation à l'initiative de FRANCESERV HEBERGEMENT

FRANCESERV HEBERGEMENT peut mettre fin au présent contrat de fourniture de services instantanément via email adressé au CLIENT. Si le CLIENT ne respecte pas les règles de bonne conduite (cfr. Articles 6 et 10), FRANCESERV HEBERGEMENT peut mettre fin anticipativement au présent contrat. Le non-respect par le CLIENT des points dans l'article 6 et 10 des présentes conditions générales d'hébergement - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de FRANCESERV HEBERGEMENT et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour FRANCESERV HEBERGEMENT de d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier

immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels FRANCESERV HEBERGEMENT pourrait prétendre.

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

Ce contrat, et toute commande, acceptation ou contrat en découlant sont régies par le droit français. Tout litige relatif à la présente, à son interprétation ou à son exécution, sera, à défaut d'une solution amiable, soumis à la juridiction exclusive des cours et tribunaux les plus proches des villes de Dole (39100) et/ou de Chevillon (89120), à savoir l'endroit où l'acceptation de l'offre est réceptionnée par FRANCESERV HEBERGEMENT.